

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 89/2009**

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire de HOUDAN.

Date de la convocation : 04/12/09

Date d'affichage : 04/12/09

Nbre de conseillers en exercice : 23

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

20 présents + 2 pouvoirs : 22 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TETART Jean-Marie, CHAIGNEAU Annick, BERCHE Jean-Luc, PINCEAUX Claudine, LENFANT Hervé, VEILLE Christophe, RICHARDET Stéphane, GAUTIER Thérèse, BUON Catherine, GROS Marie-Jeanne, BOUDEVILLE Marie-Laure, BIGNOLAI GÉrald, RICHARD Claude, CARLI Simon, DE CARNE François, FOUCHE Sylvie, LEBRUN Isabelle, STEINER Alain, GOBIN Dominique, TOUSSAINT Georges,

Étaient Absents et excusés :

Mme BOULVRAY donne pouvoir à Mme LEBRUN

Mme GARCIA donne pouvoir à Mme BUON

Mme VERGARA

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur BIGNOLAI

**OBJET** : Point 5.2.1 – Tarifs des concessions du cimetière et des prestations associées

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2009,

Considérant que les tarifs de concession de cimetière et des prestations associées n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années et qu'il convient de procéder à leur réévaluation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : Il est proposé de fixer les tarifs des concessions de cimetière et des prestations associées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ainsi qu'il suit :

CIMETIERE	Tarifs depuis 2002	Tarifs 2010
<b>Concessions</b>		
50 ans	562,54 €	610,00 €
30 ans	281,27 €	305,00 €
15 ans	140,86 €	155,00 €
<b>Inhumation</b>	40,70 €	45,00 €
<b>Caveau provisoire</b>		
2 premières semaines, la semaine	4,27 €	5,00 €
La suivante	8,54 €	10,00 €
Taxe d'arrivée	16,46 €	20,00 €
<b>Exhumation</b>		
5 ans (-)	28,97 €	35,00 €
5 ans (+)	21,34 €	25,00 €
<b>Columbarium</b>		
Concession 15 ans	200,00 €	200,00 €
Concession 30 ans	400,00 €	400,00 €
Cave urnes 30 ans	200,00 €	200,00 €
Cave urnes 50 ans	400,00 €	400,00 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 21/12/09  
Publiée ou notifiée, le 22/12/09  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour Le Maire,  
L'Adjointe Déléguée

Annick CHAIGNEAU

Pour extrait certifié conforme au registre

HOUDAN, le 18 décembre 2009

Pour Le Maire,  
L'Adjointe Déléguée

Annick CHAIGNEAU

